

DEPARTEMENT du GARD ARRONDISSEMENT de NÎMES CANTON de ST GILLES	COMMUNE DE CAVEIRAC EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
	N° DE20262901_08/040 Du 29 JANVIER 2026 à 18 heures30
<u>NOMBRE :</u> De Conseillers en exercice : 27 De Présents : 23 De Votants : 25 Absents ayant donné procuration : 2 Absents excusés sans procuration : 1 Absents non excusés sans procuration : 1 <u>Objet :</u> Ressources Humaines - Création et suppression de postes – Avancement de grade - Modification du tableau des emplois permanents	L'an deux mille vingt-six, le 29 janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Caveirac étant réuni salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CHAILAN, Maire, Etaient présents : Mesdames et Messieurs Jean-Luc CHAILAN ; Isabelle MAZAY ; Christian ANDRE ; Florence DUSSAUT ; Marc SERVILE ; Odile GIOVANNELLI ; Cyril GUERRE ; Catherine LAPIERRE ; Jérôme BALLESTEROS ; Pascal MIARD ; Sophie ESCUDIER ; Sophie GIMENO ; Guillaume BARAGNON ; Sophie DENAT ; Bertrand LEDIEU ; Sophie LINGERAT ; Antoine GIRON ; Patrick ETIENNE ; Elisabeth CRES ; Loïc CODOU ; Catherine ROCCO ; Marc AUGIER ; Marcel DESPROGES Etaient absents excusés avec procuration : Agnès GHELFI pouvoir à Sophie ESCUDIER ; Marion BERLINE pouvoir à Jean-Luc CHAILAN Etaient absents excusés sans procuration : Alice BROSSETTE Etaient absents non excusés sans procuration : Laurence MARTIN

Madame Sophie ESCUDIER, rapporteur, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L313-1,

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 11 mars 2021 sur le projet de lignes directrices de gestion,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources Humaines et Dialogue Social en date du 19 janvier 2026,

Considérant que l'avancement de grade constitue une possibilité d'évolution de carrière à l'intérieur d'un même cadre d'emploi, d'un grade au grade immédiatement supérieur, par la voie de l'ancienneté ;

Considérant l'adéquation entre le grade d'avancement, la fiche de poste et les fonctions assurées ;

Madame Sophie ESCUDIER propose au Conseil Municipal :

- La création des emplois permanents à temps complet suivants :

Grade	Date de création	Nombre de poste
Adjoint Administratif principal de 1 ^{ère} classe	1 ^{er} avril 2026	1
Adjoint du Patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	1 ^{er} avril 2026	1
Adjoint Technique principal de 1 ^{ère} classe	1 ^{er} avril 2026	3
Agent Spécialisé principal école maternelle de 1 ^{ère} classe	1 ^{er} avril 2026	1

- La suppression des emplois permanents à temps complet suivants :

Grade	Date de création	Nombre de poste
Adjoint Administratif principal de 2 ^{ème} classe	1 ^{er} avril 2026	1
Adjoint du Patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	1 ^{er} avril 2026	1
Adjoint Technique principal de 2 ^{ème} classe	1 ^{er} avril 2026	3
Agent Spécialisé principal école maternelle de 2 ^{ème} classe	1 ^{er} avril 2026	1

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITE** des membres présents et représentés,

APPROUVE l'exposé de Madame Sophie ESCUDIER

DÉCIDE :

➤ La création des emplois permanents à temps complet suivants :

Grade	Date de création	Nombre de poste
Adjoint Administratif principal de 1 ^{ère} classe	1 ^{er} avril 2026	1
Adjoint du Patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	1 ^{er} avril 2026	1
Adjoint Technique principal de 1 ^{ère} classe	1 ^{er} avril 2026	3
Agent Spécialisé principal école maternelle de 1 ^{ère} classe	1 ^{er} avril 2026	1

➤ La suppression des emplois permanents à temps complet suivants :

Grade	Date de création	Nombre de poste
Adjoint Administratif principal de 2 ^{ème} classe	1 ^{er} avril 2026	1
Adjoint du Patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	1 ^{er} avril 2026	1
Adjoint Technique principal de 2 ^{ème} classe	1 ^{er} avril 2026	3
Agent Spécialisé principal école maternelle de 2 ^{ème} classe	1 ^{er} avril 2026	1

➤ D'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

PRECISE que les crédits seront inscrits au budget correspondant.

AUTORISE Monsieur le Maire ou à défaut l'élue déléguée à signer tout document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
A Caveirac, le 30 janvier 2026

Le Maire
Jean-Luc CHAIRON



La Secrétaire de séance
Catherine LAPIERRE



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par site internet <https://www.telerecours.fr>